

Bon No: 001124770		1ere Gachée: 13:01 (1)		Date: 17/12/2025		reap121225112022		Zone: TRANSPORT TOI	
Quantité: 7.00 m3		référence commande(2):							
client: 412700		CLIENTS AU COMPTANT NON A 51520 Recy 14 RUE PAUL ELUARD 06.03.20.20.98 51510 Compertrix							
chantier: 270481									
Hamla		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures							
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle									
DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:	
13:39									
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
NJB254A350		BPS				XF1		CL 0,40	
consistance(7)		Dmax							
S4		20							
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N						0		C25/30	
appellation commerciale C25/30 XF1 S4 Dm20 CEM2 350									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES					ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE	
M3 PUMI CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP					PRE 5480/4700			NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:					signature:				

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1